

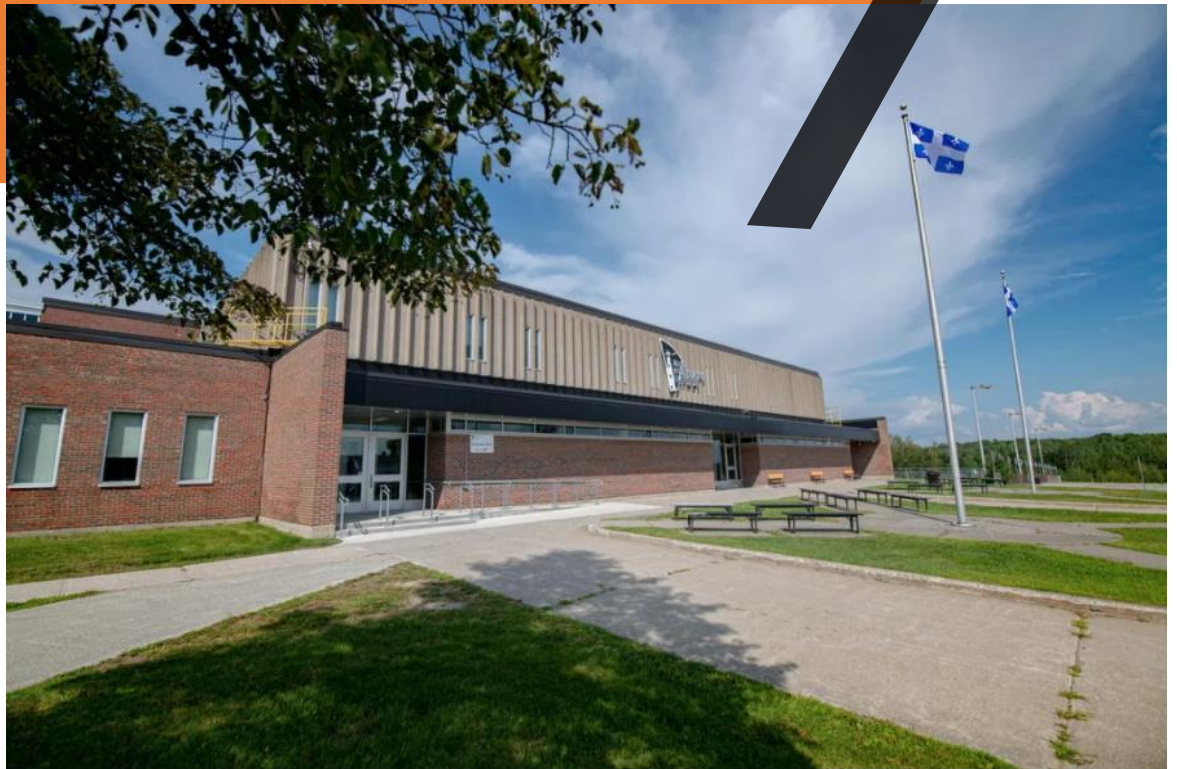
# École internationale du Phare

405 rue Sara

Sherbrooke, Québec,

J1H 5S6

## Politique d'admission (PEI)



**Date de création : janvier 2023**

**Révision : juin 2024**



**École internationale  
du Phare**

**PROGRAMME RÉGULIER ET  
ÉDUCATION INTERNATIONALE**

# TABLE DES MATIÈRES

## **Préambule**

Mission et vision de l'établissement.....2

Énoncé de politique.....2

## **Procédure d'admission au PEI**

Critères d'admission.....3

Choix de l'école et transport .....3

Activité d'admission .....3

Processus d'admission .....3

## **Liens avec les autres politiques**

Liens avec la politique d'intégrité .....4

Liens avec la politique d'inclusion .....4

Liens avec la politique linguistique.....5

Liens avec la politique d'évaluation .....5

## **Bibliographie**

## **Préambule**

### Mission et vision de l'établissement

Profondément ouverte sur le monde et ancrée dans la réalité d'ici, l'école internationale du Phare est la **seule** école secondaire **publique** en Estrie à offrir le programme d'éducation intermédiaire (PEI) reconnu par le Baccalauréat international (BI) et par la Société des écoles du monde du BI du Québec et de la francophonie (SÉBIQ). Ce programme d'enrichissement permet aux élèves d'obtenir une certification reconnue internationalement dont la qualité inégalée est garante d'une multitude de possibilités pour les études supérieures.

L'école internationale du Phare, est un milieu de vie dynamique, inclusif, encadrant et stimulant où se côtoient, au quotidien, des gens de diverses origines avec des histoires qui enrichissent celle de l'école.

### Énoncé de politique

Le présent document définit et détermine les principes généraux de la politique d'accès et/ou d'admission au programme d'éducation intermédiaire à l'école internationale du Phare.

L'école internationale du Phare s'engage à fournir des ressources, des structures et du matériel de soutien approprié pour promouvoir l'accès d'un nombre d'élèves aussi élevé que raisonnablement possible au programme, en fonction du nombre d'inscriptions reçues.

L'établissement s'engage à fournir la possibilité aux élèves des chances égales de suivre le PEI. La fondation de l'école supporte financièrement certains élèves dans le besoin s'ils désirent faire partie du programme.

La présente politique d'admission vise à faire connaître aux parents, aux élèves et aux enseignants notre procédure d'admission.

### **Procédure d'admission au PEI**

À l'école internationale du Phare, au mois de septembre, un enseignant d'expérience est mandaté à la promotion de l'école par la direction pour aller visiter les classes de 6<sup>e</sup> année des écoles primaires du quartier. Il informe les élèves au sujet de l'école et de ses différents programmes offerts dont le programme d'éducation intermédiaire.

Tout en respectant notre côté humaniste et notre projet éducatif, un comité d'admission composé d'enseignants au PEI, de coordonnatrices, d'une secrétaire et de la direction, analysera tous les dossiers reçus et effectuera la sélection des candidats en fonction de critères préétablis.

## Critères d'admission

Pour être admis au programme d'éducation intermédiaire, il faut :

- avoir réussi les attentes de fin de cycle du primaire
- être en réussite dans toutes les matières au bulletin de 5<sup>e</sup>-6<sup>e</sup> année du primaire
- avoir réalisé l'activité d'admission (activité de collaboration et/ou coopération)
- avoir un rapport d'évaluation positif de la direction du primaire et de l'enseignant titulaire
- avoir de l'intérêt à développer les aptitudes du profil de la communauté d'apprentissage de l'IB (l'esprit de recherche, la connaissance, le raisonnement, la communication, l'intégrité, l'ouverture d'esprit, l'altruisme, l'audace, l'équilibre et la réflexion)

## Choix de l'école et transport

Si le lieu de résidence de l'élève, à l'intérieur du territoire de la CSSRS, est à plus de 1,6 km de l'école, l'élève inscrit au programme d'éducation intermédiaire de l'école internationale du Phare a droit au transport scolaire (certains frais peuvent s'appliquer).

## Activité d'admission

Le but premier de l'activité d'admission consiste à connaître les intérêts, les forces ainsi que les défis des futurs élèves. Lors de cette activité, ils seront invités à écrire, dans un court texte, leurs motivations en lien avec le programme. De plus, ils participeront à des ateliers ludiques, pédagogiques et collaboratifs. L'activité sera animée et supervisée par des coordonnatrices et assistée d'élèves bénévoles du PEI. Les candidats pourront alors se familiariser avec le milieu et voir si celui-ci leur correspond.

## Processus d'admission au PEI

### Admission 1<sup>re</sup> secondaire

- S'inscrire à une plage horaire pour l'activité d'admission (durée 1h30)
- Participer à l'activité d'admission
- Compléter le formulaire d'inscription
- Faire parvenir le bulletin de 5<sup>e</sup> année et le plan d'intervention (s'il y a lieu) au secrétariat de l'école

## Admission 2<sup>e</sup> à 5<sup>e</sup> secondaire

\* Le Diplôme d'éducation secondaire internationale (DÉSI) peut être octroyé seulement aux élèves admis avant la 4<sup>e</sup> année au programme.

Il est possible d'effectuer un changement de programme durant le parcours scolaire. L'élève qui désire intégrer le PEI doit :

- soumettre sa candidature pour la prochaine année scolaire à la secrétaire
- fournir le bulletin final de l'année précédente et celui en cours
- prendre connaissance et signer le contrat d'engagement au PEI
- être en réussite dans toutes les matières
- démontrer une volonté à développer les aptitudes du profil de la communauté d'apprentissage de l'IB
- participer à une mise à niveau en espagnol
- avoir une recommandation positive de l'enseignant répondant de l'année précédente concernant le comportement, l'attitude et l'effort de l'élève désirant intégrer le PEI

## **Liens avec les autres politiques**

- Assurer le respect de la **politique d'intégrité** dans le processus d'admission en considérant les observations et les traces obtenues lors de l'activité, en plus d'effectuer une analyse globale et complète du dossier des candidats pour arriver à un consensus juste et équitable.
- Assurer le respect de la **politique d'inclusion**:
  - en considérant les besoins éducationnels spéciaux des candidats et en adoptant des mesures d'inclusion inscrites au plan d'intervention de l'élève pour l'admission. Des ressources humaines et matérielles seront fournies au besoin.
  - en proposant des ateliers variés lors de l'activité d'admission afin que chaque élève puisse démontrer ses forces et ses défis.

- Assurer le respect de la **politique linguistique** par souci de la qualité de la langue lors du processus d'admission :
  - en encourageant les candidats à communiquer dans un français écrit de qualité lors de la rédaction du texte de motivation et d'intérêt au programme.
  - en encourageant les candidats à échanger dans un français parlé de qualité lors des ateliers de collaboration.
  
- Assurer le respect de la **politique d'évaluation**:
  - en collectant des observations pertinentes et variées dans une grille à l'aide de critères préétablis lors de l'activité d'admission (tâches variées permettant des observations informelles).
  - en analysant le profil des candidats par les traces laissées dans leur cahier d'admission (tâches variées permettant des observations formelles).
  - en consignait le soutien particulier apporté aux candidats durant la réalisation des diverses tâches.
  - en effectuant une mise en commun et une consignation globale de toutes les traces recueillies par les différents acteurs impliqués dans le processus d'admission.

## **BIBLIOGRAPHIE**

CSSRS. « école internationale du Phare », Internet, <https://cssrs.gouv.qc.ca/>, février 2023.